



N^o 186

Le 10 août 1989

LETTRE DE JOE CLARK À PIK BOTHA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a adressé la lettre suivante à M. Pik Botha, ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, le 10 août 1989, en sa qualité de président du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe.

Canberra, Australie
le 10 août 1989

Monsieur le ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 7 août et du constant intérêt que vous portez aux travaux du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, qui vient de se réunir à Canberra.

Vous faites valoir dans votre lettre que l'Afrique du Sud a joué un rôle positif dans le sous-continent, et vous en donnez pour preuve le processus de transition vers l'indépendance de la Namibie. A sa réunion de Harare, le Comité a salué sans réserve la conclusion des accords qui allaient finalement permettre la mise en oeuvre de la Résolution 435 du Conseil de sécurité, et il a pris note à Canberra des progrès réalisés à ce jour sur ce point. Nous craignons fortement cependant que certaines actions de l'Afrique du Sud en Namibie ne mettent en péril la tenue d'élections libres et justes.

Plus précisément, nous sommes d'avis que votre gouvernement doit s'attaquer sans tarder aux questions suivantes:

- Les actes d'intimidation auxquels se livrent d'anciens membres du Koevoet maintenant intégrés à la SWAPOL demeurent un obstacle sérieux à un processus électoral libre et juste. Des mesures doivent être prises pour empêcher l'intimidation des électeurs.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

- Dans sa couverture du processus de transition, la SABC fait preuve de parti pris et diffuse des messages de propagande au lieu d'informer et d'éduquer la population comme il le faudrait. A ce point crucial du processus, la SABC doit s'en tenir à la plus totale impartialité.

- Les textes préliminaires des avis portant sur les élections et l'Assemblée constituante contiennent plusieurs éléments qui, s'ils restent inchangés, risquent de compromettre la tenue d'élections libres et justes, les travaux de l'Assemblée constituante et la transition vers l'indépendance.

En ce qui concerne l'approche générale de votre gouvernement à l'égard des pays de la région, l'Afrique du Sud continue d'être accusée d'actes de déstabilisation contre ses voisins. Sur la foi de nos propres évaluations, des études qui nous ont été communiquées et des observations de mes homologues et des États de la ligne de front, il est clair que la déstabilisation constitue une menace permanente pour la région.

La reconstruction des pays de la région, ravagés par des conflits armés alimentés par l'Afrique du Sud, s'avèrera une tâche difficile. Elle devra se faire dans un climat de paix et de stabilité. L'apartheid - et la déstabilisation qui en est le volet extérieur - perpétue la violence et les conflits. Le Canada et d'autres pays fournissent une aide économique substantielle à la région, par voie bilatérale et par l'entremise de la SADCC; nous reconnaissons cependant que les pays concernés ne réaliseront jamais leur plein potentiel tant que l'apartheid sera en place. Une fois que celui-ci aura été véritablement démantelé, nous serons heureux de conjuguer nos efforts de coopération et de développement avec ceux de l'Afrique du Sud.

Dans votre lettre, vous ne faites pas mention de l'apartheid, qui est pourtant au coeur du problème. Dans une lettre antérieure, je vous pressais de prendre des mesures conformes aux dispositions de l'Accord de Nassau, qui nous auraient permis de tirer, à Canberra, des conclusions plus positives quant aux développements dans la région, particulièrement en Afrique du Sud. Mes collègues et moi-même avons bien pris note de l'intention exprimée par le Parti national de procéder à des réformes et de négocier une nouvelle constitution avec les représentants de tous les groupes raciaux. Nous avons été forcés cependant de faire part de notre profonde déception devant l'absence de toute mesure concrète en vue des changements fondamentaux qui s'imposent. Le programme de réformes annoncé par le Parti national reste axé sur les droits collectifs plutôt que sur les droits individuels. La plupart de ceux qui ont été récemment libérés de prison sans avoir subi de procès ont fait l'objet de sévères ordonnances restrictives. D'autres détenus politiques sont encore incarcérés, y compris Nelson Mandela. La presse est toujours soumise à censure. La majorité de vos concitoyens ne pourront voter aux élections de septembre du seul fait de la couleur de leur peau. L'incorporation forcée des communautés noires dans les "homelands" se poursuit. Votre gouvernement a annoncé qu'il allait nommer 70 agents pour faire respecter la Loi sur les zones

de résidence. L'état d'urgence est maintenant dans sa quatrième année. Tout cela démontre que les éléments fondamentaux de l'apartheid, que la répression politique vise à protéger, demeurent essentiellement inchangés.

Face à cette situation, nous avons adopté un ensemble de mesures, y compris des sanctions, pour faire pression sur votre gouvernement et l'amener à engager des négociations avec les véritables leaders de la majorité, en vue de la mise en place d'un gouvernement représentatif non racial.

Vous dites dans votre lettre qu'il est déloyal de conclure à l'efficacité des sanctions. Il suffit pourtant de se reporter aux déclarations de vos collègues du cabinet pour voir que ce n'est pas le cas. Par exemple, le ministre de la Loi et de l'Ordre, Adriaan Vlok, a admis dans un discours le mois dernier que les sanctions nuisaient à l'économie sud-africaine et que le gouvernement ne pouvait s'isoler de la communauté internationale, et je cite: "Notre pouvoir de décision est limité - si des sanctions sont prises contre nous, nous ne pouvons rien faire ... nous ne sommes pas seuls dans ce monde". En juillet également, votre ancien ministre junior des Affaires étrangères, Kobus Meiring, aurait déclaré: "Nous devons sortir de cet isolement international pour obtenir l'argent dont nous avons besoin à des fins de développement et nous procurer les connaissances et la technologie qui nous font défaut... Comment pouvons-nous y parvenir? Nous devons nous rendre acceptables".

Vous avancez également, sur la foi de récents sondages, que la majorité des Noirs sud-africains désapprouvent les sanctions. Nous sommes déjà au courant du sondage effectué par la Chambre des mines, encore que nous puissions difficilement considérer comme indépendants et impartiaux ceux qui l'ont commandé et qui ont formulé les questions. Outre les critiques qui ont été faites à l'égard de la méthodologie du sondage, il est un point essentiel qui doit être précisé. Les Noirs en Afrique du Sud sont privés du droit fondamental de s'exprimer librement par le biais du processus politique. Jusqu'à ce qu'ils aient la possibilité de le faire, nous continuerons à écouter plutôt les Noirs dans les groupes religieux, les syndicats, les organisations politiques extra-parlementaires, les organismes communautaires et autres organisations qui ont le respect de leur communauté. Malgré vos commentaires, nous constatons que les leaders du Conseil sud-africain des Eglises, du COSATU, du NACTU et du Front démocratique uni - organisations qui représentent des millions de Noirs sud-africains - appuient les sanctions appliquées dans le cadre des pressions exercées par la communauté internationale en faveur d'un changement.

Nous entendons maintenir cette pression jusqu'à ce que nous voyions des preuves concrètes du démantèlement de l'apartheid et que soient amorcées des négociations avec les véritables leaders de la communauté noire en vue de la mise en place d'un gouvernement représentatif non racial.

Je me propose de faire part de cette réponse à mes collègues du Commonwealth membres du Comité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.

Joe Clark

Secrétaire d'État aux

Affaires extérieures "